

Aide financière pour mieux manger

La Ville soutient financièrement les Drancéens qui choisissent de s'engager auprès d'une AMAP.

Le constat

Alors que la part de l'alimentation est passée dans le budget des ménages de 29 % en 1960 à 15,9 % en 2023, que le niveau de vie médian à Drancy est inférieur au niveau de vie national (- 28 %) et que les habitants de la Seine-Saint-Denis sont davantage touchés que la moyenne des Français par l'obésité (+ 18 %), les maladies cardiovasculaires ou le diabète (+ 28 %), la municipalité a décidé de promouvoir une alimentation saine, durable et plus respectueuse de l'environnement.

Les modalités

- L'aide financière est accordée dans la limite de 60 € pour toute première souscription à une AMAP, pour une durée minimale de 6 mois.
- L'AMAP choisie doit être référencée auprès du « Réseau pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne d'Île-de-France », consultable sur le site : amap-idf.org
- Une seule aide peut être accordée par foyer fiscal et par adresse.
- La demande doit être effectuée dans un délai de 3 mois suivant la signature du contrat d'abonnement.

Pourquoi adhérer à une AMAP ?

Choisir une AMAP, c'est bien plus qu'acheter de bons fruits et légumes ! C'est un engagement concret pour une alimentation responsable et solidaire :

- **1. Manger des produits frais et de saison cueillis à maturité, souvent récoltés la veille**
- **2. Soutenir l'agriculture locale**
- **3. Réduire son impact environnemental**
- **4. Payer un prix juste et stable**
- **5. Créer du lien social**

Faire la demande par Internet



Faire la demande par voie postale



DÉCOUVRIR

LA MAISON ENERGIE - ENVIRONNEMENT

L'AMAP DE DRANCY



MAIRIE DE DRANCY

Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

[Personnaliser](#)